

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action Compagnie des Amandes



Juin 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Compagnie des Amandes dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

Compagnie des Amandes			
Date d'adhésion au programme	01/10/2020	Date d'engagement dans le programme	29/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	juin 2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	06/2021- 06/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	5
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	5
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	7
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	8
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	8
I.2.2 Conclusion évaluative.....	8
<b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>	<b>10</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	La Compagnie des Amandes (CDA) a été créée en 2018 et opère en France exclusivement, notamment en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie et Corse. Son siège social est à Aix-en-Provence. Une usine, « la casserie » est en projet de construction à Signes.
<b>Secteurs d'activité</b>	L'entreprise vise à reconstituer en France la culture et la production d'amandes, via la plantation de 2000 Ha de vergers d'amandiers. Elle apporte aux sociétés dans lesquelles elle investit : <ul style="list-style-type: none"><li>- les financements nécessaires à l'investissement initial et au fonds de roulement des premières années en attendant la maturité du verger</li><li>- des conseils techniques et agronomiques, à partir d'un itinéraire technique adapté aux conditions pédo-climatiques de chaque verger</li><li>- un outil de première transformation, pour casser les coques, trier, stocker et conditionner les amandes dans des conditions totale de traçabilité</li><li>- un débouché commercial (première récolte prévue en 2024).</li></ul>
<b>Chiffre d'affaires</b>	/
<b>Nombre d'employés</b>	3 à 5 salariés
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://compagniedesamandes.com">https://compagniedesamandes.com</a>

### I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

L'entreprise a su faire preuve de concision dans les informations fournies et l'état des lieux est complet. Les actions auraient cependant au départ mérité un peu plus de précisions (par exemple sur le contenu des espaces de biodiversité pour l'action 2, ou les modalités de l'action 3). Le rapport de suivi, bien structuré, apporte néanmoins davantage de détail sur le contenu des actions avec toutefois un léger manque de clarté sur les valeurs des indicateurs pour l'action 2 (il est par exemple mentionné que des espaces distinctifs de biodiversité ont été installés sur 4 exploitations alors que le tableau semble montrer que cela a été fait sur 3 sites).

L'entreprise a par ailleurs fourni de nombreuses annexes avec son rapport de suivi, permettant d'attester la bonne mise en œuvre de ses actions.

*L'entreprise ne parle néanmoins pas du tout de la gestion et de la préservation de la ressource en eau dans son plan d'action ou dans ses engagements préexistants. S'agissant d'un enjeu clé pour le secteur, des informations sur le sujet sont requises. Après quelques recherches (<https://compagniedesamandes.com/de-leau-pour-les-amandiers/>), l'entreprise affirme diviser par 3 la consommation d'eau nécessaire à la production d'une amande française par rapport à une amande américaine ou australienne.*

## ***1.1.2 Engagements préexistants***

Depuis sa création, la Compagnie des Amandes s'est engagée via 4 actions :

1. La réalisation d'un diagnostic IQE (Indice de Qualité Ecologique) courant 2020, par Naturalia Environnement pour l'exploitation partenaire SAS Amandes des Estangs (25 ha plantés en octobre 2020 - Vaucluse), afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur ces terres et de proposer des pistes d'amélioration à l'agriculteur (plantation de haies de biodiversité, couverts enherbés adaptés et plan de gestion, etc.).
2. La signature (6 mai 2021) d'une convention de partenariat avec l'association UPV - Naturoptère (association rassemblant des naturalistes) de Sérignan-du-Comtat. L'objectif de ce partenariat est d'apporter à la Compagnie des Amandes du conseil et du suivi de l'équipe technique pour la réintroduction de biodiversité lors de la conception de ses vergers (conseil sur le choix des essences de biodiversité, sur la mise en place de gîtes, nichoirs et abris pour la faune, ...).
3. L'adhésion à l'association Pour une Agriculture Du Vivant (octobre 2020). L'objectif est notamment de mettre en place leur indice de régénération pour le suivi, l'évaluation et l'accompagnement des agriculteurs partenaires vers des démarches agroécologiques, notamment pour la régénération des sols, et d'avoir accès à des formations et conseils en matière d'agroécologie.
4. La mise en place du cahier des charges de la casserie (début de construction prévu pour 2022) selon la certification BREEAM « VERY GOOD ».

## ***1.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés***

- **Dépendances à la biodiversité**

L'entreprise a identifié les dépendances aux services écosystémiques suivantes :

- Services d'approvisionnement :
  - o Approvisionnement en ressources génétiques (plants d'amandiers, essences d'arbres pour les haies de biodiversité, semences pour la mise en place de couverts)
  - o Approvisionnement en amendements organiques (compost ou fumier)
  - o Approvisionnement en eau douce
  - o Habitat pour la biodiversité : pollinisation des arbres, le bon fonctionnement des sols, la lutte contre maladies et ravageurs grâce aux auxiliaires présents dans les haies et les couverts, etc.
- Services de régulation :
  - o Régulation du climat (la production d'amandes est très vulnérable aux aléas climatiques : sécheresse, gel)
  - o Épuration des eaux
  - o Contrôle de l'érosion des sols
- Services culturels :
  - o Poids des valeurs éthiques (production agroécologique et locale),
  - o esthétiques (patrimoine paysager)
  - o et traditionnelles (patrimoine culturel) dans la perception de l'activité et du produit par les clients

Ces dépendances sont situées au cœur du processus de production à l'exception de l'approvisionnement en ressources génétiques (approvisionnement en plants, diverses essences et semences) situé à l'amont de la chaîne de valeur, et le poids des valeurs éthiques, esthétiques et traditionnelles dans la perception de l'activité et du produit par les clients, situé à l'aval.

*L'entreprise a bien identifié ses dépendances aux services écosystémiques. Toutefois, les services de pollinisation, de bon fonctionnement des sols et de contrôle des maladies et des ravageurs relèvent de services de régulation et non d'approvisionnement.*

*Pour les services d'approvisionnement, l'entreprise est également dépendante des ressources énergétiques pour son activité de transformation et de conditionnement des amandes, ainsi que pour les différents engins mécaniques utilisés pour l'agriculture et le transport. En amont de sa chaîne de valeur, l'entreprise est enfin dépendante des matériaux nécessaires pour la fabrication de ces engins,*

ainsi que la construction de la casserie.

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

Les impacts et pressions suivants des activités de la Compagnie des Amandes sur la biodiversité ont été identifiés :

- Changement d'usage des terres et fragmentation des habitats :
  - o Développement d'infrastructures : construction de la casserie en 2022 sur une parcelle en friche au sein d'une ZAC ;
  - o Artificialisation des terres et simplification des habitats : mise en culture de parcelles agricoles ou naturelles, impliquant parfois le défrichement d'espaces maquisés ou boisés ; mise en place de vergers mono-spécifiques pouvant être un frein à la biodiversité inter et intra-parcellaire.
- Exploitation des ressources naturelles
  - o Exploitation de l'eau et des sols pour la production d'amandes.
- Changement climatique avec le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère liés :
  - o à l'utilisation d'engins agricoles,
  - o au transport routier (déplacement des collaborateurs et transport des amandes dès la mise en service de la casserie)
  - o et à l'utilisation d'engrais minéraux azotés.
- Rejets d'éléments polluants dans les sols, l'eau ou l'air liés à l'épandage de produits phytosanitaires et de fertilisants (déjections animales et engrais minéraux azotés).

*La casserie est également une source d'émissions de gaz à effet de serre (pour sa construction, puis pour les machines, la lumière, le chauffage etc.). Au-delà des gaz à effet de serre, les divers engins mécaniques pour l'agriculture et le transport sont aussi source de pollution chimique, et sonore. L'entreprise fait également face à un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes liée à l'endémicité des variétés d'amandiers, des haies, et autres plants utilisés sur les parcelles agricoles.*

- **Contributions positives à la biodiversité**

L'entreprise a identifié les contributions positives suivantes :

- la réintroduction d'une culture quasi-disparue et la réhabilitation de différentes variétés d'amandiers
- le développement ou renforcement de biodiversité dans les parcelles initialement en monoculture (grandes cultures, maraichage), transformées en vergers d'amandiers, le plus souvent multi-variétaux, avec couverts enherbés et haies de biodiversité multi-essences (adaptées au contexte et enjeux locaux) ;
- le développement de la biodiversité des sols par la mise en place de pratiques favorables à la régénération des sols (apports de matières organiques, inter-rangs couverts et tondus ou roulés maintenus, agro-pastoralisme) ;
- l'incitation des agriculteurs à des pratiques agroécologiques ;
- la participation à des programmes de recherche (au verger ou fondamentale) pour le développement de pratiques compatibles avec l'agriculture biologique et l'agroécologie.

*Ces éléments relèvent davantage d'une réduction de l'impact négatif de l'activité de l'entreprise agricole sur la biodiversité, que de contributions positives. La mise en place de cultures multi-variétales en agroforesterie, sur des parcelles initialement dédiées à des monocultures traditionnelles, permet néanmoins en effet une amélioration de la biodiversité sur ces terrains.*

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les enjeux identifiés comme prioritaires par l'entreprise sont les suivants :

- la sécurisation de la production (rendement) et des approvisionnements (plants notamment) ;
- la mise en œuvre de pratiques agroécologiques ;

- la limitation de l'empreinte eau de l'activité ;
- la recherche et la protection de la biodiversité grâce à l'intégration d'espaces de biodiversité dans les vergers ;
- l'acquisition de connaissances sur la culture de l'amandier afin d'améliorer les pratiques culturales et favoriser le développement de l'amandiculture bio.

*L'entreprise a en effet un enjeu très fort sur la consommation d'eau, ainsi que sur l'artificialisation des terres et la simplification des habitats, pour lesquels la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et l'intégration d'espaces de biodiversité dans les vergers permettent d'en atténuer la portée. L'utilisation de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires, identifiées dans les impacts, sont également des enjeux prioritaires, pour lesquels l'acquisition de connaissances sur la culture de l'amandier peut être une première étape afin de les réduire. La sécurisation de la production et des approvisionnements relèvent davantage d'un enjeu business que d'un enjeu biodiversité.*

### **1.1.4 Cadre mis en place et description des actions**

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le plan d'action concerne les étapes préalables à la mise en place des vergers (études de faisabilité) et l'activité de conseil et d'accompagnement des agriculteurs partenaires, sur l'ensemble de l'aire géographique des projets de plantation (Sud de la France métropolitaine, Corse comprise)		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3 ans		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	5	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	0

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Intégrer les enjeux de biodiversité dès l'étude de faisabilité des projets
	2	Instaurer des espaces de biodiversité dans les vergers
	3	Sensibiliser les équipes de la Compagnie des Amandes et les agriculteurs partenaires aux enjeux de la biodiversité
	4	Partager nos expériences et nos connaissances avec des publics variés (étudiants, techniciens, grand public, etc.)
	5	Acquérir de la connaissance sur la culture de l'amandier afin d'améliorer les pratiques culturales et favoriser le développement de l'amandiculture bio ou agroécologique

## I.2 Synthèse de l'évaluation

### I.2.1 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature **VERTUO**, atteint les résultats suivants :

#### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	A renforcer	A renforcer	A renforcer

#### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	A renforcer	Suffisant	A renforcer

### I.2.2 Conclusion évaluative

La Compagnie des Amandes est une TPE qui vise à développer la culture de l'amande en France par du soutien (financier, technique,...) à la production, la transformation et la commercialisation. L'entreprise a des engagements préexistants en faveur de la biodiversité notamment au travers de labellisation ou certification « qualité écologique/environnementale » et de partenariats externes.

CDA a bien identifié ses dépendances, pressions et impacts vis-à-vis de la biodiversité. Le sol, les ressources naturelles (eau, végétaux, ...), le climat sont au cœur des interactions de l'entreprise avec la biodiversité. Ses nombreuses et étroites relations avec le secteur agricole lui confère un rôle prescriptif potentiellement fortement mobilisant en faveur de la biodiversité.

L'entreprise propose un plan d'action structuré autour de cinq actions qui visent à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la culture de l'amande tant dans les critères de décision que dans la mise en œuvre des projets. Trois des cinq actions visent à développer et partager un savoir-faire pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Le plan d'action est bien construit et vise bien la biodiversité, sans néanmoins cibler l'ensemble des pressions majeures de l'entreprise, en particulier la consommation d'eau du fait de l'irrigation. L'additionnalité par rapport aux engagements préexistants et aux pratiques en cours reste à démontrer notamment du fait du caractère peu opérationnel à court terme de la plupart des actions (étude, sensibilisation, partage d'expérience, acquisition de connaissances).

En phase de mise en œuvre, l'entreprise a respecté ses indicateurs et son planning mais indique ne pas avoir eu de démarche systémique d'amélioration continue. L'entreprise ne précise pas si les moyens provisionnés ont été effectivement mobilisés.

Le manque de précision initiale des actions et des indicateurs associés ne permet pas de mesurer à date de résultats de diminution des pressions ou d'amélioration de l'état de la biodiversité.

## II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- *Pour la sélection des parcelles agricoles des nouveaux projets, définir des critères biodiversité avec des seuils minimum à atteindre pour chaque critère (et ainsi ne pas mettre en culture des terrains qui n'atteignent pas les seuils).*
- *Si ce n'est déjà fait, évaluer l'impact de l'irrigation sur la biodiversité locale lors des études de faisabilité.*
- *Définir au moins une action avec un objectif de réduction de la consommation en eau.*
- *En attendant d'avoir des solutions pour une agriculture biologique de l'amande, définir au moins une action sur la réduction de produits phytosanitaires et de fertilisants.*
- *Compléter les indicateurs :*
  - *Pour les actions 1, 3, 4 et 5, intégrer des indicateurs sur l'amélioration des pratiques ou de résultat.*
  - *Pour l'action 2, ajouter des indicateurs sur le contenu (quantitatif et qualitatif) des espaces de biodiversité (par exemple sur la diversité et l'endémicité des plantes introduites sur les parcelles).*
- *Impliquer davantage les parties prenantes externes en amont (associations environnementales pour l'action 2, co-construction des supports avec les agriculteurs pour l'action 3) et faire valider la méthodologie de l'action 1 par une association environnementale comme initialement prévu.*
- *Pour aller plus loin sur la prise en compte des cadres internationaux, nationaux et régionaux, l'entreprise pourrait également inscrire ses engagements dans des cadres mondiaux tels que les ODD ou la Convention sur la diversité biologique (CDB, sur la diversité génétique notamment).*

### III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

#### RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

##### Remarques et compléments du jury sur les recommandations:

Le jury a tenu à souligner l'importance de la première recommandation liée à la conversion des sols pour de nouveaux projets : il semble important de pouvoir démontrer les impacts générés par la reconversion de certaines monocultures.

Pour aller plus loin, le jury a souligné la nécessité pour l'entreprise de travailler sur les indicateurs de suivi de la biodiversité robustes et traçables sur les sujets agricoles.

Enfin, le jury a regretté le manque de clarté pour le choix des implantations par l'entreprise.